



Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

Assemblée de consultation publique

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1065 MODIFIANT LA GRILLE R-0 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1026

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 juin 2026, le Conseil de Saint-Mathias-sur-Richelieu a adopté le premier projet de règlement 1065 modifiant la grille R-0 du règlement de zonage numéro 1026.

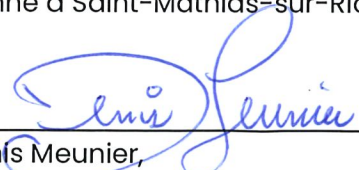
Ce projet de règlement concerne la zone R-0, telle qu'illustrée à l'Annexe 1, et a pour but de permettre l'habitation bifamiliale isolée dans cette zone.

Ce projet de règlement modifiant la grille R-0 du règlement de zonage numéro 1026 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation. À cette fin, une assemblée publique de consultation se tiendra le **lundi 22 juin 2026 tout de suite après la consultation publique pour le PPCMOI du 411-A et -B, chemin des Patriotes qui a lieu à 17h** à la salle Pauline-Casavant située au 99 rue Lussier à Saint-Mathias-sur-Richelieu. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer et identifiera la disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le présent avis, l'annexe 1 ci-haut mentionné et le projet de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de ville, situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.saint-mathias-sur-richelieu.org.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, ce 10 juin 2026.



Denis Meunier,
Directeur général et greffier-trésorier

